

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.08.30\_03**

**Le trente août deux mil vingt et un**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Thierry BINET - Corinne BUSALB- Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT- Virginie GARDET- Valérie MATHE- Jean-Pierre MARGUERIE- Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU- Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(e)s** : Annette BELLANGER (pouvoir à Pascal DUMONT) - Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) - André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 24 août 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 18

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20210830-2021-08-30-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2021

Rapporteur : Monsieur François RIEU

**DELIBERATION 3 : PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service administratif pouvait bénéficier d'un avancement de grade à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La commission du personnel réunie en date du 5 août 2021 a émis un avis favorable à cette nomination.

En conséquence, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (avec nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

➔ **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps

- complet.
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet.
  - **ADOpte** le nouveau tableau des emplois consolidés présenté en annexe.

A GRIGNON, le 30 août 2021.

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le